



# L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°257

## Une manœuvre dilatoire...

Encore une fois l'AEF, le CNA, le SEACE et l'UPSA ont demandé, à la ministre du travail, la saisie de la commission d'expert, conformément à l'article L2261-27-1 du Code du travail. Il s'agit, pour le patronat, d'au mieux reculer la date d'application de l'avenant sur l'augmentation de 3% de la grille de salaire, au pire de ne pas étendre cet avenant... pour renégocier, bien entendu, en dessous.

Quel mépris pour les salariés... et quelle image donne cette profession. Les salaires restent, pour le moment, ceux applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Niveau	Coefficient	Valeur du point	Salaires minima au 1er juillet 2020 (en euros)
4	207	7,58	1 569,06
	215	7,50	1 612,50
	225	7,31	1 644,75
	240	7,05	1 692,00
3	240	7,05	1 692,00
	250	7,05	1 762,50
	265	7,05	1 868,25
	270	7,05	1 903,50
	285	7,05	2 009,25
	300	7,05	2 115,00
2	350	7,05	2 467,50
	385	7,05	2 714,25
	410	7,05	2 890,50
	450	7,05	3 172,50
1	480	7,05	3 384,00
	510	7,05	3 595,50
	560	7,05	3 948,00

Mais le Smic a augmenté le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est donc porté à 1 603,12 € pour le 1<sup>er</sup> coefficient. C'est donc celui-ci qui s'applique. Pour le reste, la grille reste inchangée. Bien entendu, la CGT ne laissera pas faire. Avec l'ensemble des organisations syndicales de salariés, nous avons pris la décision d'écrire, nous aussi, au ministère. Notre objectif est de faire en sorte que Madame Borne ne saisisse pas le comité d'expert et étende au plus vite cet avenant.

On ne peut être que satisfait de l'attitude de ce patronat qui cultive la misère. Combien d'entre eux vivent avec moins de 2 000 € par mois. Certainement pas grand monde.

Cette façon de faire confine à l'écœurement. Et plus d'un salarié dans la branche va, pour le moins, être déçu... Mais que l'on se rassure, il paraît que cela fait partie du dialogue social, un dialogue social à leur sauce, où toutes les manœuvres sont de mises pour empêcher les salariés de la branche de vivre dignement.

Aidez-nous à peser dans cette branche en adhérant massivement et en présentant partout des listes aux élections professionnelles.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Avocats »**

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes